

Liste de contrôle de la fraude à l'investissement

En qualité d'investisseur avisé, vous serez en mesure de reconnaître les signes avant-coureurs de la fraude à l'investissement et à prendre de meilleures décisions en la matière. **Avant d'investir, posez des questions.**

Question	Oui	Non
<p>1. Vous a-t-on promis un rendement garanti?</p> <p>Méfiez-vous des investissements qui garantissent un rendement. Lors de l'achat d'un investissement, il n'y a aucune garantie que vous gagnerez de l'argent et, en général, plus le rendement augmente, plus le risque de perdre de l'argent augmente aussi.</p>		
<p>2. Vous a-t-on dit que l'investissement était à faible risque ou sans risque?</p> <p>Les placements ne sont pas sans risques. Le risque et le rendement sont interreliés. Les investissements à faible risque offrent également des rendements plus faibles. Rien ne garantit que vous obtiendrez effectivement un rendement plus élevé en acceptant plus de risques.</p>		
<p>3. Avez-vous ressenti une pression pour investir rapidement?</p> <p>Les escrocs utilisent souvent des tactiques de vente sous pression pour obtenir votre argent et passer ensuite à d'autres victimes. Si l'on vous demande de prendre une décision immédiate ou si l'on vous présente une offre à durée limitée, il ne s'agit probablement pas d'une bonne option.</p>		
<p>4. Vous a-t-on offert des renseignements privilégiés ou un « bon tuyau »?</p> <p>Les sources de « bons tuyaux » ou de « renseignements privilégiés » n'ont pas vos intérêts à cœur. Si le conseil est faux, vous perdrez votre argent en y donnant suite. S'il s'agit vraiment de renseignements privilégiés concernant une entreprise publique, il serait illégal d'agir en fonction de ces renseignements en vertu des mesures sur les transactions d'initié.</p>		

Question	Oui	Non
<p>5. Avez-vous vérifié les renseignements d'inscription et le dossier disciplinaire du vendeur?</p> <p>Prenez toujours le temps de vérifier que la personne ou la société avec laquelle vous traitez est inscrite auprès de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières de votre province ou territoire. La vérification de l'inscription contribue à vous protéger contre les personnes non qualifiées ou les fraudeurs. Visitez le site VérifierAvantDInvestir ou appelez le Centre de contact de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) au 1 877 785 1555.</p>		
<p>6. Pouvez-vous vérifier l'investissement auprès d'une source crédible?</p> <p>Si vous recevez une possibilité d'investissement non sollicitée, demandez un deuxième avis à une personne qualifiée telle qu'un avocat, un comptable ou un représentant financier agréé. Pour vérifier l'inscription, visitez le site VérifierAvantDInvestir.</p>		
<p>7. Comprenez-vous comment l'investissement fonctionne?</p> <p>N'investissez jamais à moins d'avoir compris le fonctionnement de l'investissement. Quels sont les frais d'achat, de détention et de vente de l'investissement? Quelles sont les considérations fiscales? Assurez-vous que l'investissement correspond à vos objectifs financiers et à vos autres investissements. Si vous avez un plan financier, vous pouvez évaluer toute nouvelle possibilité par rapport à votre plan et à vos objectifs financiers.</p>		

Apprenez-en davantage sur le site GerezMieuxVotreArgent.ca

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 20, rue Queen Ouest, 22^e étage, Toronto ON, M5H 3S8
 Tél : 1-877-785-1555 Courriel : inquiries@osc.gov.on.ca

